

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire
26 février 2025, 16 h 30
Salle 1609
Pavillon Palasis-Prince

PROCÈS-VERBAL**Personnes présentes :**

Bergeron, Cathia	Lacroix, René
Bergeron, Dean	Laflamme, Anne-Marie
Boctor, Fayez Fouad	Lamontagne, Marie (départ à 18 h 16)
Brouillet, Eugénie	Lavallée, Diane
Carbonneau, Carole (départ à 18 h 30)	Lavallée, Guy (arrivée à 16 h 42)
Choquette, Claude	Martin, Sabrina
Dallaire, Michel	Morency, Bernard (départ à 19 h 30)
D'Amours, Sophie	Morin, Paule-Anne (arrivée à 17 h 33)
Darveau, André	Ouellet, Michel
Fournier, Anthony	Ouellet, Richard
Gélineau, François	Pérusse, Louis
Hébert, Marie-Josée	Richer, Monique
Houde, Jean	Vaillancourt, Laurence (départ à 18 h 30)
Labelle, Bernard	

Personnes absentes :

Bourque, Vickie	Garon, Caroline
Émond, Louis	

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, le président, Jean Houde, déclare la séance ordinaire du 26 février 2025 ouverte à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le point 5 « Comité exécutif : rapport des activités au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 janvier 2025 » est retiré de la section « Ordre du jour de consentement » et devient le point 11.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-1

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 février 2025, tel que modifié.

Déclaration des conflits d'intérêts des administratrices et administrateurs en lien avec les points à l'ordre du jour

Le président mentionne les noms des personnes qui ont un intérêt ou présentent un intérêt à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour. Il fait également un appel à la déclaration des conflits d'intérêts à l'égard des sujets qui n'auraient pas été déclarés précédemment à la séance. Ces personnes seront invitées à se retirer lors des délibérations, le cas échéant.

3. Communications du président et de la rectrice

Le président souligne le don marquant d'une valeur de 20 M\$ provenant de Québecor que l'Université Laval a reçu. Cette contribution s'inscrit dans le cadre de la Campagne majeure du Carrefour international Brian-Mulroney. Au nom du Conseil, il félicite la direction de l'Université et la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés (DPRD) pour leur travail dans ce dossier.

Il cède la parole à la rectrice qui donne les informations suivantes :

Don historique philanthropique de 20 M\$: La rectrice complète l'information du président en mentionnant que la réflexion sur ce projet significatif sur les enjeux internationaux a débuté avant la pandémie. Le don permettra de soutenir des initiatives en recherche et en enseignement en appuyant la mise sur pied du programme Sphère Québecor. Avec le don de la Fondation Mastercard, ces contributions deviennent jusqu'à maintenant les plus importantes de l'Université. Elle félicite à son tour les équipes du vice-rectorat aux affaires internationales et au développement durable et de la DPRD pour la qualité de leur travail.

Réduction des inscriptions des étudiantes et étudiants internationaux : La rectrice commente l'annonce des deux paliers de gouvernement sur la réduction des inscriptions des étudiantes et étudiants internationaux et des conséquences de cette annonce sur le budget de l'Université. De plus, elle informe les membres du Conseil que les professeurs ne font plus partie de la liste des professions admissibles au traitement simplifié au Canada. Elle commente également cette nouvelle et les répercussions sur le recrutement du corps professoral à l'international.

Cellules de veille de crise à l'Université Laval : Des cellules de veille de crise sont en place à l'Université Laval pour faire face à une éventuelle perturbation économique provenant des États-Unis : la menace des tarifs, la géopolitique actuelle et les conséquences que cela entraîne pour l'Université.

Les questions des membres portent sur : 1) le nombre d'inscriptions des personnes étudiantes provenant de l'international; 2) le mécanisme de révision annuelle des Certificats d'acceptation du Québec (CAQ); 3) l'attribution des CAQ aux universités; et 4) le financement annuel provenant des partenariats et des organismes subventionnaires américains.

3.1 Tableau de suivis du CA (DA-2025-071)**3.1.1 Grand portrait des diplômés : mécanisme utilisé pour valider les adresses postales des 350 000 diplômées et diplômés**

Le vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable fait part des différents outils utilisés par l'équipe de la DPRD pour mettre à jour les coordonnées des diplômés.

La question d'un membre porte sur la présence d'un tableau à la DPRD indiquant le nombre de diplômés dans un pays donné.

3.2 Plan de travail des activités récurrentes du CA (DA-2025-072)

Le plan de travail des activités récurrentes du CA est déposé à titre informatif.

3.3 Rapport d'activités de la rectrice (DA-2025-073)

Le rapport d'activités de la rectrice est déposé à titre informatif.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2024

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-2

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2024.

5. Rapport annuel 2023-2024 sur les activités des entités liées de l'Université Laval (DA-2025-074)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-3

De recevoir le Rapport annuel 2023-2024 sur les activités des entités liées de l'Université Laval actives en date du 30 avril 2024, tel qu'il figure au document DA-2025-074, soit : ArcticNet, le Centre de la petite enfance (CPE) Centre-jour, le Centre de la petite enfance (CPE) La Petite Cité, le Centre d'études sur les médias (CEM), les Clubs Rouge et Or de l'Université Laval, Entrepreneuriat ULaval, les Missions commerciales de l'Université Laval, Préambule Communication et les Presses de l'Université Laval (PUL), en vertu de la Politique institutionnelle sur la création et le suivi des entités liées (CA-2010-185).

HUIS CLOS DE CONSENTEMENT

Nominations**6. Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design****- Vice-doyen aux études (DA-2025-075)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-4

De nommer de nouveau Alain Rochon vice-doyen aux études de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, pour la période du 1^{er} août 2025 au 30 juin 2026.

7. Faculté des études supérieures et postdoctorales

- **Vice-doyenne** (DA-2025-076)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-5

De nommer Marie-Renée Blanchet vice-doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, pour la période rétroactive du 23 février 2025 au 4 janvier 2027.

8. Faculté de médecine**8.1 Département de radiologie et médecine nucléaire : directeur** (DA-2025-077)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-6

De nommer de nouveau François Côté directeur du Département de radiologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2029.

8.2 Département de pédiatrie : directeur (DA-2025-078)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-7

De nommer de nouveau Patrick Daigneault directeur du Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2029.

9. Faculté des sciences et de génie**9.1 Département de géologie et génie géologique : directeur** (DA-2025-079)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-8

De nommer Christian Dupuis directeur du Département de géologie et de génie géologique de la Faculté des sciences et de génie, pour la période du 1^{er} mars 2025 au 31 décembre 2028.

9.2 Département de génie électrique et de génie informatique : directeur (DA-2025-080)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-9

De nommer Amine Miled directeur du Département de génie électrique et de génie informatique de la Faculté des sciences et de génie, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 août 2028.

9.3 Département de génie mécanique et de génie industriel : directeur (DA-2025-081)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-10

De nommer de nouveau Yves St-Amant directeur du Département de génie mécanique et de génie industriel de la Faculté des sciences et de génie, pour la période du 1^{er} mars 2025 au 31 août 2028.

9.4 Département de chimie : directeur (DA-2025-082)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-11

De nommer Mario Leclerc directeur du Département de chimie de la Faculté des sciences et de génie, pour la période du 1^{er} mars 2025 au 31 décembre 2028.

10. Comités du Conseil d'administration**10.1 Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées : membre et président (EQ-2025-083)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-12

De nommer de nouveau Michel Dallaire membre et président du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 23 mars 2025 au 22 mars 2027.

10.2 Comité des ressources immobilières et informationnelles : membre (EQ-2025-084)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-13

De nommer de nouveau Michel Dallaire comme membre du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 23 mars 2025 au 22 mars 2027.

ORDRE DU JOUR COURANT

11. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 janvier 2025 (DA-2025-085)

La question d'une membre porte sur le financement accordé par l'Université aux divers événements culturels au début de l'année scolaire.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-14

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 janvier 2025 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2025-085.

12. Découvrir l'Université (17 h 11)**- L'évolution des services des ressources humaines de l'Université Laval (DA-2025-086)**

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances est accompagné de Noémie Moisan, vice-rectrice adjointe aux ressources humaines, et de Karina Kenney Lapierre, directrice du Bureau de la transformation, qui présentent aux membres du Conseil « L'évolution des services des ressources humaines de l'Université Laval » : 1) le diagnostic de 2021; 2) le nouveau modèle de gestion des ressources humaines (GRH); 3) l'implantation du nouveau modèle de GRH; et 4) une fonction RH d'impact.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la grande amélioration des services des ressources humaines; 2) l'impact de l'implantation de la solution technologique ÉVO par rapport au nouveau processus; et 3) l'importance de l'amélioration de la qualité de vie au travail.

13. Renouvellement de la convention collective des employées et employés de l'Université Laval représentés par le Syndicat des employées et employés de l'Université Laval (SEUL), local 2500 du SCFP : entente de principe (17 h 36)**- Recommandations du Comité exécutif (DA-2025-087)**

Carole Carbonneau, membre du personnel administratif de soutien, se retire de la séance.

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances est accompagné de Marie-Pierre Beaumont, négociatrice en chef au vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances, pour présenter le point. Elle indique que la négociation a débuté le 8 mai 2024 et les parties ont conclu une entente de principe le 19 décembre 2024, après 17 rencontres de négociation. La négociatrice en chef énumère les principaux résultats de la négociation au niveau des volets normatif et salarial.

Les questions des membres portent sur : 1) l'attraction et la rétention des membres du personnel de soutien et la stabilisation des équipes de travail; 2) l'horaire d'été; et 3) la mise en place de la 19^e classe salariale.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-15

Considérant les recommandations du Comité exécutif,

D'adopter la convention collective des employées et employés de l'Université Laval représentés par le Syndicat des employées et employés de l'Université Laval (SEUL), local 2500 du SCFP, telle qu'elle figure au document DA-2025-087; et

D'autoriser le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances à signer la convention collective des employées et employés de l'Université Laval représentés par le Syndicat des employées et employés de l'Université Laval (SEUL), local 2500 du SCFP, ainsi que tout document en découlant.

Carole Carbonneau, membre du personnel administratif de soutien, réintègre la séance.

14. Rapport du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration (17 h 44)

Le président du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques (CAGIR) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 19 février. Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

14.1 Budget du fonds de fonctionnement : orientations et paramètres budgétaires 2025-2026 (DA-2025-088)

Le président du CAGIR est accompagné de Caroline Martel, directrice du Service des finances, afin de présenter les faits saillants des orientations et paramètres budgétaires pour les fonds de fonctionnement et des immobilisations (points 14.1 et 14.2), et répondre aux questions des membres, le cas échéant.

Elle indique que cette année, les incertitudes sont plus que nombreuses autant au niveau des subventions provinciales, de la situation des étudiants étrangers que de la situation économique. Cependant, malgré ces incertitudes, le budget sera équilibré mais requerra un transfert de 17 M\$ de la réserve institutionnelle vers le fonds de fonctionnement. L'année 2025-2026 est considérée comme une période d'ajustement et de transition en matière de dépenses. Un suivi plus rigoureux sera mis en place pour certaines unités déficitaires afin de les aider à atteindre leurs objectifs budgétaires.

Au cours de la dernière année, la révision de la *Politique québécoise de financement des universités* a modifié l'allocation des subventions normées aux universités. De nouvelles mesures de financement, alignées aux priorités gouvernementales de la main-d'œuvre, ont également été introduites.

Concernant les paramètres budgétaires 2025-2026, aucune information n'a été communiquée aux établissements universitaires par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Cependant l'Université estime prudent d'anticiper une indexation limitée des subventions, inférieure à celle des années précédentes. Une contrainte supplémentaire provient de la diminution du nombre de permis d'études émis par le gouvernement pour les étudiantes et étudiants étrangers. Cette diminution a commencé à se refléter dès l'automne 2024, et devrait se poursuivre en 2025-2026. Cette baisse de la clientèle internationale devrait toutefois être compensée pour la prochaine année par une hausse de la clientèle étudiante québécoise.

La directrice résume les grands objectifs budgétaires, les orientations budgétaires ainsi que le cadre de gestion financière.

Les membres du comité sont satisfaits de la présentation des incertitudes macroéconomique et gouvernementale qui pèsent sur la situation à l'Université Laval. Ils sont également satisfaits des choix effectués pour soutenir le plan institutionnel de l'Université et sa mission d'enseignement et de recherche.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-16

Considérant la proposition du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

D'adopter les orientations et paramètres budgétaires pour le budget du fond de fonctionnement 2025-2026, tels qu'ils figurent au document DA-2025-088.

14.2 Budget du fonds des immobilisations : orientations et paramètres budgétaires pour 2025-2026 et ajustements pour 2024-2025 (DA-2025-089)

La directrice du Service des finances indique que depuis 2024-2025, le MES est assujéti à la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Conséquemment, le niveau d'investissement en infrastructures alloué à l'Université, c'est-à-dire le montant maximal permis pour la réalisation des projets d'immobilisations subventionnés, se voit très limité pour les prochaines années. Pour 2025-2026, le MES a annoncé une allocation préliminaire de 27,83 M\$ pour les enveloppes normalisées. Concernant les projets spécifiques de maintien d'actifs, le niveau de dépenses préliminaire de 2,38 M\$.

Ce revirement en matière de limitation des niveaux de dépenses d'investissement autorisés pour les prochaines années entraînera des conséquences importantes sur la capacité de l'Université à réaliser son plan de résorption de la vétusté de ses infrastructures. Néanmoins, l'Université fait le choix stratégique de maintenir autant que possible l'analyse, les études et la conception de plans et devis de projets à réaliser afin d'être prête à lancer l'exécution des travaux lorsque les niveaux d'investissements autorisés le permettront.

De plus, l'Université dispose d'un portefeuille de projets dont les sources de financement sont diversifiées. Cette situation lui permet de maintenir la capacité des ressources humaines affectées aux projets d'investissements en infrastructures. En effet, outre les projets subventionnés par le MES, plusieurs autres projets, dont le financement est confirmé, se poursuivront en 2025-2026. La valeur de réalisation des travaux prévus en 2025-2026 pour ces autres projets est de l'ordre de 119 M\$.

En ce qui a trait aux ressources informationnelles, ce sont des investissements prévus de 14,9 M\$.

Le président du comité et la présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles font part de la problématique avec la limitation des niveaux de dépenses d'investissement autorisés pour les prochaines années à l'Université afin de réaliser les travaux de rénovation majeurs envisagés pour résorber la vétusté des pavillons les plus âgés.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-17

Considérant la proposition du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

D'adopter les orientations et paramètres budgétaires pour le budget du fonds des immobilisations 2025-2026 et les ajustements pour 2024-2025, tels qu'ils figurent au document DA-2025-089.

14.3 Gestion des placements et de la trésorerie

Le président du comité indique qu'un certain nombre de changements seront apportés quant aux investissements de la Fiducie globale de placement Université Laval – La Fondation de l'Université Laval. Ces changements touchent quelques gestionnaires et stratégies subjacentes à certaines classes d'actifs. Comme l'allocation stratégique de l'actif n'est pas modifiée, il n'est pas nécessaire pour le Conseil d'administration d'adopter des changements à la Politique de placement. Les changements proposés conviennent aux membres du comité et devraient améliorer la performance de la Fiducie globale pour l'année 2025-2026.

14.4 Fonds des appoints de rentes

Le président du comité rappelle que la valeur des placements du Fonds des appoints de rentes totalise environ 53 M\$ alors que la valeur actuarielle du passif prévue est d'environ 15 M\$. Lors de la rencontre du CAGIR, la directrice du Service des finances a expliqué d'où provenait cet excédent et a fait part aux membres de diverses options quant à la meilleure façon de gérer cet excédent. Une recommandation sera soumise aux membres à la prochaine rencontre.

14.5 Suivi sur le solde des fonds philanthropiques de l'Université Laval

Le président du comité indique qu'il y a 876 fonds philanthropiques actifs à l'Université Laval que l'équipe du Service des finances a revus individuellement afin de s'assurer que les soldes sont exacts. Des ajustements devront être apportés à plusieurs de ces fonds et aux états financiers du 30 avril 2025. Une recommandation sur les ajustements à apporter et la provenance des sommes pour couvrir ces ajustements sera soumise aux membres à la prochaine rencontre du comité.

14.6 Rapport des frais juridiques encourus en 2023-2024 et information sur les litiges en cours

Les membres du comité sont satisfaits de la gestion des dossiers et les frais afférents. Ils sont toutefois préoccupés par des actions déposées en lien avec la gestion de deux dossiers d'approvisionnement et une créance importante dans le dossier Endoceutics. La secrétaire générale fera un suivi régulier auprès du comité sur ces dossiers.

14.7 Révision de la Politique sur l'audit interne

Le président du comité indique que le CAGIR a revu des propositions de modifications à la Politique sur l'audit interne. Celles-ci seront présentées à la direction de l'Université préalablement au dépôt au Conseil d'administration à sa séance du mois d'avril.

15. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration (18 h 04)

La présidente du Comité de gouvernance et d'éthique (CGE) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 10 février dont c'était sa première rencontre à titre de présidente. Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

15.1 Politique sur la gouvernance des données institutionnelles (DA-2025-090)

La présidente du comité indique que le 15 mai 2024, le Conseil d'administration autorisait la création du poste de dirigeant principal de la gouvernance des données et donnait à son titulaire le mandat, entre autres, de proposer à la direction un modèle de gouvernance des données inspiré des meilleures pratiques du monde universitaire. La présente politique se veut le premier pas dans cette direction. Elle établit les principes directeurs de la gouvernance des données et confie la responsabilité de la gouvernance au vice-recteur exécutif ou à la vice-rectrice exécutive, appuyé par le Comité institutionnel de gouvernance des données. Toutes les données que possède l'Université sont couvertes par la Politique à l'exception des données du contenu des résultats de recherche.

Cette dernière a été présentée au Comité de direction le 20 janvier. Le CGE l'a reçue en séance le 10 février et le 12 février, elle a été présentée pour information au Comité des ressources immobilières et informationnelles.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-18

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique,

D'adopter la Politique sur la gouvernance des données institutionnelles, telle qu'elle figure au document DA-2025-090.

15.2 Politique relative à la gestion de crise : modifications (DA-2025-091)

La présidente du comité mentionne que la Politique de gestion de crise a été entérinée en séance du Conseil d'administration le 29 novembre 2018. Elle établit les orientations de la direction de l'Université en matière de gestion de crise, les rôles et les responsabilités des intervenants et des intervenantes dans l'élaboration et le maintien du plan de gestion de crise ainsi que le processus décisionnel pour la mobilisation des membres du Centre de gestion de crise. Les modifications effectuées au niveau des responsabilités permettront de renforcer la résilience et la capacité de réponse de l'Université Laval face à des crises futures.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-19

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique,

D'adopter la version modifiée de la Politique relative à la gestion de crise, telle qu'elle figure au document DA-2025-091.

15.3 Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration : révision annuelle (DA-2025-092)

La présidente du comité indique que les échanges sur la révision annuelle du Code d'éthique et de déontologie des membres ont eu lieu à la rencontre du comité du mois de septembre 2024. Elle rappelle que le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université Laval (le Code) a été adopté lors de la séance du 18 février 1999 et a été révisé régulièrement depuis cette adoption (avec ou sans modification). Cette révision est désormais annuelle. Les modifications proposées sont énoncées dans le tableau comparatif qui accompagne la fiche.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-20

Considérant les recommandations du Comité de gouvernance et d'éthique,
D'adopter les modifications au Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration, telles qu'elles figurent au document DA-2025-092; et

De statuer que les modifications entrent en vigueur dès leur adoption par le Conseil d'administration.

15.4 Cheminement des politiques et règlements de l'Université

Bien qu'une procédure ait été adoptée en 2021 par le Comité exécutif, stipulant que les comités du Conseil d'administration (CA) sont consultés lors de l'élaboration d'un document normatif relevant « de leur compétence » et en recommandant l'adoption au CA, des questions ont été soulevées concernant les politiques dont le contenu ne relève pas de la « compétence » d'un comité en particulier ou semble relever de la « compétence » de plus d'un comité. Dans ces cas, le CGE en fera l'examen pour recommandation au Conseil, d'où les deux politiques qui ont été adoptées aujourd'hui.

Un tableau synthèse illustrant les différents documents normatifs répartis par vice-rectorat avec le comité du CA compétent correspondant sera présenté à une prochaine rencontre du CGE afin de faire le point sur la situation de tous les documents normatifs en vigueur à l'Université.

15.5 Révision des Statuts : État d'avancement

Un suivi est fait régulièrement au CGE à ce sujet. Considérant l'avancement de ce dossier dans les derniers mois, la secrétaire générale fera le point sur celui-ci ultérieurement.

15.6 Scrutin électronique pour l'élection au rectorat

L'élection au rectorat 2022 s'est déroulée dans un contexte d'une nouvelle vague de Covid. Pour la première fois dans l'histoire de l'Université, le Comité d'élection du recteur ou de la rectrice a dû organiser la séance du Collège électoral en mode virtuel et le vote par voie électronique.

Inspirée par cette expérience, la rédaction des modalités pour l'élection de 2027 est en cours, ainsi que l'analyse d'une nouvelle solution de vote par internet, la compagnie propriétaire de la plateforme utilisée en 2022 n'existant plus.

Un portrait sommaire des types de scrutins utilisés par les universités du Québec a été présenté aux membres du comité. De plus, une personne déléguée du Bureau du secrétaire général accompagnera la personne responsable d'un processus électoral d'une autre université. Cette occasion permettra d'observer et d'évaluer les modalités de fonctionnement de la solution utilisée (SimpleVote). Si l'expérience s'avère concluante, une analyse plus approfondie des caractéristiques techniques, notamment en ce qui concerne les paramètres de sécurité, d'intégrité et d'audit, sera réalisée et soumise au CGE ultérieurement.

15.7 Processus d'évaluation du Conseil, de la présidence et de ses comités

Comme chaque année, le processus d'évaluation du CA s'effectue au début du printemps. Les membres du comité ont discuté de l'étendue de l'évaluation et des différents questionnaires. Étant donné que ces derniers ont été passablement modifiés l'an dernier, seulement quelques ajustements mineurs seront apportés pour cette année.

Le déploiement du processus d'évaluation se fera après la séance du Conseil du 26 mars.

16. Demande de création d'un département d'innovation en éducation médicale à la Faculté de médecine (18 h 33)

- Réception de l'avis du Comité exécutif et recommandations du Conseil universitaire (DA-2025-093)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes décrit la démarche entreprise pour la demande de création d'un département d'innovation en éducation médicale qui a été déposée par le doyen de la Faculté de médecine (FMED) auprès de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes en décembre 2022.

Elle souligne les éléments qui ont appuyé la recommandation favorable : 1) la pertinence institutionnelle; 2) la pertinence socioéconomique et systémique; 3) la formation et la recherche; et 4) la viabilité de la nouvelle unité.

Lors de sa séance du 17 décembre 2024, le Comité exécutif a émis un avis favorable pour la création d'un département d'innovation en éducation médicale à la Faculté de médecine (Réf. CE-2024-247). De même, le Conseil universitaire a recommandé la création dudit département lors de sa séance du 11 février 2025 (Réf. CU-2025-39).

La vice-rectrice précise en terminant que des échanges éclairants et constructifs se sont tenus autour de ce projet au sein de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté de médecine avant le dépôt de la fiche auprès des instances. La recommandation favorable émane du Conseil universitaire où tous les acteurs de ces facultés étaient présents.

Les questions des membres portent sur : 1) la fréquence de professeures et professeurs ayant un double rattachement au sein des facultés à l'Université; 2) d'autres projets semblables actuels de création de nouvelles unités comme celle présentée à cette présente séance; 3) une analyse comparable à l'international pour ce type de département; et 4) la possibilité d'une direction adjointe au sein du département.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-21

De recevoir l'avis favorable du Comité exécutif concernant la demande de création d'un département d'innovation en éducation médicale à la Faculté de médecine;

Considérant l'avis favorable du Comité exécutif et du Conseil universitaire,

De créer le département d'innovation en éducation médicale à la Faculté de médecine;

De convenir que le regroupement du corps professoral et enseignant s'effectue selon la proposition de la Faculté de médecine, telle qu'elle figure au document DA-2025-093; et

De confier au Comité exécutif le mandat d'adopter toute mesure administrative particulière nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, dont l'adoption de la date de création de l'unité.

17. Indexation des droits de scolarité des étudiantes et étudiants de l'international, hors France et hors Belgique, dans les programmes de 1^{er} cycle et de 2^e cycle de type professionnel en 2025-2026 (18 h 43)

- Recommandation du Comité exécutif (DA-2025-094)

Le vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable indique qu'il s'agit d'indexer de 3 % les droits de scolarité des personnes étudiantes de l'international, hors France et hors Belgique, dans les programmes de 1^{er} cycle et de 2^e cycle de type professionnel.

Il rappelle que le 13 octobre 2023, le MES a annoncé « un nouveau modèle de tarification pour les étudiants internationaux » qui est entré en vigueur à l'automne 2024. Selon ce modèle « les universités peuvent exiger

des étudiants internationaux de premier cycle et de deuxième cycle de type professionnel assujettis à ces montants forfaitaires, un montant discrétionnaire additionnel ».

Conformément aux règles budgétaires proposées par le MES, pour les personnes étudiantes qui se sont inscrits à l'Université Laval pour la première fois en 2024-2025, cette somme est composée du montant de base, du montant forfaitaire et d'un montant discrétionnaire additionnel. Alors que le montant de base et le montant discrétionnaire sont conservés à l'Université, le montant forfaitaire doit être envoyé au MES.

La tarification proposée pour l'année 2025-2026 vise à indexer le coût d'un crédit de 3 %, pour atteindre 876,85 \$. Le montant discrétionnaire additionnel pourra être ajusté afin d'obtenir ce résultat lorsque le montant de base indexé et le montant forfaitaire obligatoire indexé auront été annoncés par le MES.

Même en adoptant cette nouvelle tarification, l'Université Laval demeurera une université abordable dans l'ensemble de ses programmes en comparaison avec les autres universités similaires au Québec. Dans les faits, elle demeure l'une des plus abordables, même par rapport à la tarification 2024-2025.

Les questions des membres portent sur : 1) l'uniformisation des tarifs pour les deux cycles à l'Université Laval; 2) le partage avec le MES de l'indexation de 3 %; 3) le nombre d'inscriptions annuelles; et 4) la comparaison avec l'Université McGill.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-22

Sur recommandation du Comité exécutif,

D'approuver une indexation de 3 % par crédit pour les personnes étudiantes de l'international (hors France et hors Belgique) inscrites en 2025-2026 dans les programmes de 1^{er} cycle et de 2^e cycle de type professionnel.

18. Service des affaires juridiques : création d'une unité (18 h 51) - **Recommandations du Comité exécutif (DA-2025-095)**

La secrétaire générale indique que depuis 2006, la Division des affaires juridiques ne cesse de croître. D'un seul conseiller juridique au début des années 2000 à 11 conseillères et conseillers juridiques (dont trois sont à contrat), la Division des affaires juridiques veille aux meilleurs intérêts de l'Université et au respect et à la défense de ses droits. Deux techniciennes juridiques et deux secrétaires juridiques complètent l'équipe.

Depuis 2020, la Division des affaires juridiques ouvre entre 220 à 350 dossiers par année. Elle rencontre deux des trois critères de création d'un service puisqu'elle compte moins de 40 employés. En effet, cette division comptera prochainement 18 employés. Par contre, l'impact institutionnel et stratégique de cette unité est énorme, les conseillères et les conseillers juridiques répondant à toutes les unités du campus, à la direction de l'Université et à son Conseil d'administration. L'impact de cette unité sur la gestion des risques que peut encourir l'Université est majeur. Il faut aussi considérer l'impact de ce secteur sur la continuité de services. En cas de bris de services, notamment par des départs de personnes chevronnées, il serait possible de recourir à des conseillères et conseillers juridiques externes. Toutefois, les coûts des services pour l'Université pourraient facilement s'élever à plusieurs centaines de milliers de dollars, notamment en raison du manque à gagner en expertise universitaire. Le budget de l'unité s'approche, égale ou dépasse la cible du 3M\$, selon les années.

À la suite de la discussion avec les membres du Comité exécutif, il a été convenu de déroger à la résolution CE-2019-207 étant donné que la division comptera prochainement 18 employés. Ils étaient d'avis aussi que l'importance stratégique que prennent les affaires juridiques depuis quelques années méritaient que la division devienne un service.

Après évaluation, force est de constater que les coûts pour le changement équivalent à la différence de salaire entre le salaire d'une personne-cadre et l'échelle de salaire d'une direction de service. Compte tenu de l'importance stratégique des services juridiques, le service devrait être classé de niveau 2 ou 3, sous réserve de l'appréciation du vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances (VRRHF). Si le niveau 2 des classes

de salaire des Directions de services au 27 mai 2024 est pris en référence, la différence de salaire pourrait aller jusqu'à 40 000\$.

Après vérification avec le Service des finances, il n'y a pas d'autres coûts associés à ce changement de structure à l'exception du temps requis par les ressources du Service pour effectuer les opérations administratives.

Les questions des membres portent sur : 1) la section du Bureau de la protection des renseignements personnels et du secteur accès dans l'organigramme proposé; 2) la possibilité de voir les deux divisions restantes devenir des services et du même coup augmenter les coûts de l'unité; et 3) la nécessité de créer un service dû à l'augmentation de la charge de travail en raison du nombre de litiges.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-23

De prendre acte de l'autorisation du Comité exécutif et sa recommandation consignés à la résolution CE-2025-13;

De créer le Service des affaires juridiques à compter du 1^{er} mai 2025;

De rattacher cette unité au Bureau du secrétaire général; et

De confier au vice-recteur aux ressources humaines et aux finances le mandat de prendre toute mesure administrative nécessaire à la création du Service des affaires juridiques d'ici le 1^{er} mai 2025.

19. Rapport du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration (19 h 01)

La présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 12 février. Elle remercie Guy Lavallée, nouveau membre du comité, et Michel Dallaire qui a accepté de poursuivre au sein du comité pour un deuxième mandat.

En plus du point de suivis concernant le projet de tramway et de l'annonce de la reprise des visites du campus avec le retour du printemps, les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

19.1 Projet de construction de nouveaux espaces d'apprentissage et de vie facultaire pour la Faculté des sciences de l'éducation (projet « Passerelle FSE ») : lancement de la phase de planification et financement afférent (DA-2025-096; DA-2025-097)

La présidente du comité rappelle que ce projet a été discuté à quelques reprises au Conseil d'administration. L'orientation de développement du projet de construction a été entérinée à la séance du 27 novembre 2019 et pour lequel une avance de fonds de 485 K\$ avait été consentie.

Maintenant qu'une avenue de financement a été identifiée par le biais de l'enveloppe d'investissement « Opération main-d'œuvre – Bonification de l'offre de services » de l'initiative Opération main-d'œuvre du gouvernement du Québec, l'équipe du Service des immeubles est prête à demander une autorisation de lancer la phase de planification et d'obtenir le financement afférent de 2,15 M\$.

La présidente du comité mentionne que le projet de construction de nouveaux espaces d'apprentissage et de vie facultaire pour la Faculté des sciences de l'éducation (projet « Passerelle FSE ») vise à satisfaire trois objectifs principaux, lesquels sont interreliés et se renforcent mutuellement, à savoir :

1. Accroître les cohortes diplômées en enseignement et en psychoéducation;
2. Permettre de vivre et d'expérimenter les outils numériques en matière d'enseignement et les nouveaux types d'espaces pédagogiques; et
3. Instituer un cœur facultaire.

À ces objectifs s'ajoute la capacité visée d'augmenter le nombre de personnes diplômées en enseignement et en psychoéducation de plus ou moins 175 personnes/année. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que :

1. Cette nouvelle construction sera attenante au pavillon Jeanne-Lapointe, soit le bâtiment dans lequel sont localisés les locaux des centres de recherche, les bureaux du corps professoral ainsi que les services administratifs de cette faculté.
2. Le bâtiment sera à proximité des pavillons où les cours sont offerts, et ce, afin de favoriser le rôle souhaité de « cœur facultaire ».
3. L'espace sera aisément accessible sur le campus afin d'accueillir les groupes d'étudiants participant aux activités des classes laboratoires, les professionnels en exercice ainsi que les autres clientèles.

Depuis septembre 2023, l'étape d'initiation du projet a été réalisée et le programme fonctionnel et technique est fait, ce qui permet de préciser l'estimation des coûts du projet de 19,2 M\$ estimé en septembre 2023 maintenant estimés à 21,53 M\$ en raison de : 1) l'augmentation des coûts de construction excédentaire à l'indexation initialement considérée; 2) le retard d'une année sur la livraison initialement envisagée; et 3) l'utilisation du bois et de l'intégration d'exigences relevant de la transition énergétique et d'autres considérations environnementales du bâtiment.

Pour combler le 2,33 M\$ d'écart, plusieurs avenues ont été envisagées, mais présentent un haut niveau d'incertitude.

L'Université confirme sa volonté de poursuivre les étapes de réalisation du projet. Advenant la recherche de financement additionnel infructueuse, l'institution comblerait l'écart à partir d'une réserve institutionnelle.

L'échéancier est également présenté en identifiant une fin des travaux de construction pour mai 2028 et une fermeture du projet en juin 2029.

Après échanges, les membres du comité sont en accord avec la proposition présentée ici sachant qu'il est possible que l'Université doive déboursier cette somme. Aussi, il est pris en compte que les discussions entre le MES et le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) se poursuivent afin de permettre à l'Université de commencer à dépenser.

Le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation complète en précisant que ce dossier a été déposé au MES en 2019 avec une estimation des coûts à l'époque de 18 M\$. En raison de la pandémie et de la surchauffe du marché, l'estimation s'est élevée à plus de 26 M\$, mais en optimisant toutes les fonctions du pavillon, les coûts ont diminué à 21,53 M\$.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-24

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

De recevoir l'estimation budgétaire globale du projet de nouveaux espaces d'apprentissage et de vie facultaire pour la Faculté des sciences de l'éducation projet « Passerelle FSE », évaluée à 21,53 M\$, telle qu'elle figure au document DA-2025-096;

De recevoir l'estimation budgétaire de 2,15 M\$ pour l'étape de planification, telle qu'elle figure au document DA-2025-097; et

D'autoriser l'octroi d'une avance de fonds de 2,15 M\$ au Service des immeubles pour la réalisation de la phase de planification du projet, en sus de l'avance de fonds de 485 K\$ déjà octroyée pour les étapes précédentes.

19.2 Projet d'agrandissement du pavillon de Médecine dentaire pour permettre l'augmentation des cohortes et le développement de la recherche: acceptation de principe de l'orientation de développement (EQ-2025-098)

La présidente du comité indique qu'il s'agit de l'acceptation de principe de l'orientation de développement de la Faculté de médecine dentaire qui est d'accroître significativement ses cohortes, notamment les doubler aux

1^{er} et 2^e cycles, et d'intensifier grandement ses activités de recherche, lesquelles sont actuellement d'une amplitude restreinte. Ces orientations reposent sur une analyse des opportunités (besoins sociétaux, etc.), des orientations gouvernementales (fédérales et provinciales) et d'une stratégie compétitive pour l'Université.

La fiche décrit les nombreuses considérations prises en compte dans l'élaboration de cette opportunité stratégique : 1) la compétition; 2) les besoins sociétaux en soins dentaires; 3) l'importance de développer davantage le volet recherche de ce domaine; et 4) l'espace additionnel requis en formation et en recherche clinique.

Considérant les coûts élevés de relocalisation de la faculté afférents aux équipements de pointe connectés à des réseaux spécialisés (suction, gaz), le déplacement de la FMD et la location d'espaces ont été écartés. Le scénario retenu est celui d'un agrandissement et les terrains jouxtant le pavillon actuel semblent convenir aux besoins, ce qu'une étude d'avant-projet pourra confirmer.

Le budget de projet à la présente étape de définition préliminaire est évalué à quelques 60 M\$ pour le volet accroissement des cohortes, et à 10 M\$ pour le volet recherche, pour un total de 70 M\$. Ces estimations provisoires sont effectuées sur une base paramétrique, et ce, relativement aux superficies et types d'espaces, à savoir que les coûts sont différenciés entre les usages de laboratoire, de clinique, de salles de cours, etc. Le mobilier et l'outillage sont inclus dans ces montants.

Le plan de financement prévoit l'utilisation : 1) des Fonds propres FMD : autofinancement et réserves de la FMD; 2) de subventions gouvernementales; et 3) de la philanthropie.

La fiche décrit bien le potentiel de revenus additionnels de la Faculté par ces activités cliniques et de formation continue, ses réserves pour un total de 61,7 M\$ ainsi que la capacité de conduire une campagne philanthropique importante avec succès pour un montant de 6,4 M\$.

De ce fait, l'apport financier requis du gouvernement du Québec pour la construction est préliminairement estimé comme étant d'une faible amplitude, soit 2 M\$.

Ce projet s'avère donc relativement indépendant de démarches financières incertaines.

De surcroît, des sources de financement potentielles/alternatives pourraient être ajoutées au plan de financement, si requis, mais, à cette étape, il est jugé préférable de ne pas les considérer comme requises, d'autant plus qu'elles sont incertaines.

Pour l'instant, un montant de 400 000\$ est nécessaire pour réaliser la phase d'avant-projet, laquelle implique des études par des professionnels externes et, potentiellement, certaines analyses techniques. Ce montant sera financé par des fonds réservés pour le projet par la Faculté de médecine dentaire. C'est l'objet de l'autorisation demandée ici.

Les membres du comité se sont questionnés sur l'indice de vétusté du pavillon de catégorie B. Un membre a souligné que le taux d'actualisation de 3% utilisé pour le montage financier est trop bas et devra être actualisé. La question des capacités humaines de réaliser un tel projet a de nouveau été abordée.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-25

Considérant la recommandation du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'accepter, en principe, le projet d'agrandissement du pavillon de Médecine dentaire pour permettre l'augmentation des cohortes et le développement de la recherche, pour la réalisation des études requises à l'étape d'avant-projet.

19.3 Politique sur la gouvernance des données institutionnelles

Cette nouvelle politique a été présentée aux membres du comité à la suite du travail fait par le CGE. La gouvernance des données institutionnelles est une composante de gouvernance essentielle pour l'ensemble de l'Université, mais également à l'égard de la gouvernance des ressources informationnelles. Quelques

précisions éclairantes ont été ajoutées et les membres du comité étaient satisfaits de la politique sachant que tous les acteurs concernés y ont travaillé en étroite collaboration.

19.4 Rapport annuel de la sécurité de l'information - 2024

L'officier de la sécurité de l'information a déposé et présenté son rapport annuel de la sécurité de l'information pour l'année 2024. Ce rapport présente un bilan des activités et améliorations de la sécurité de l'information à l'Université Laval. Il offre également un aperçu des événements survenus au cours de l'année, tout en mettant en lumière les améliorations et réalisations accomplies pour assurer une protection adéquate des actifs informationnels de l'Université. Les membres du comité ont discuté du rapport et convenu du plan global d'amélioration pour 2025. Ils étaient satisfaits du rapport.

19.5 Révision du Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle

Ce dossier a été présenté aux membres du comité pour information et la proposition d'adoption des résultats de cette révision doit être présentée par le Comité d'audit et de gestion intégrée des risques.

Les membres comprennent très bien les motifs conduisant à cette proposition et y adhèrent sans réserve, soit :

- La nécessité de modernisation de la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats pour la simplifier, en réduire le volume et extraire de cette politique le cadre de gestion des risques en matière de corruption et de collusion, qui était présenté en annexe de cette politique, afin d'en faire un cadre de gestion distinct et parfaitement arrimé avec les mécanismes de gestion intégrée des risques et répondant aux obligations du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en cette matière.

19.6 Suivi du rapport d'audit sur la gestion des espaces

La présidente du comité mentionne qu'il s'agit d'un ancien rapport d'audit datant de 2017 et utilisant une approche différente de celle en place aujourd'hui. Le comité souhaite mettre un terme à ce suivi compte tenu du plan d'action en marche et conforme à la Politique de gestion des espaces qui sera disponible à la fin 2025 (rencontre du mois d'octobre 2025). Le dépôt de la politique mettra fin définitivement au suivi de ce rapport d'audit.

20. Rapport du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration (19 h 17)

Le président du Comité des ressources humaines mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 29 janvier. En plus du tableau des suivis, auquel s'ajoutera le tableau de bord sur les priorités RH, du renouvellement de la convention collective des employées et employés de l'Université Laval, du portrait des négociations en cours et à venir, les autres sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

20.1 Transformation des RH

Les quatre gestionnaires impliqués dans la transformation des RH étaient présents à la rencontre. Les membres du comité ont pu constater la qualité des gestionnaires qui s'affairent sur le redéploiement aussi bien du côté des partenaires d'affaires, des services partagés, des centres d'expertise et des stratégies de rotation. Ces stratégies de rotation ont été utilisées pour donner une exposition différente aux gestionnaires, ce qui aidera à la gestion et à l'adoption du changement.

20.2 Marque employeur

D'autres suivis sont attendus. Il reste à compléter l'architecture des composantes clés qui seront à la base de la proposition de valeur. Un suivi de ce point sera fait ultérieurement au Conseil d'administration.

20.3 Directions de service | nouvelle architecture des emplois/profils d'emplois

Les membres du comité ont reçu les résultats du travail de classification des profils des directeurs et directrices de services réalisé par Normandin Beaudry, et des changements de la suite du déploiement de cet exercice.

HUIS CLOS COURANT

Nomination

21. Direction des technologies de l'information

- **Directeur** (DA-2025-110)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-26

De nommer Mathieu Giguère au poste de directeur de la Direction des technologies de l'information à compter du 27 février 2025 selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des directrices et directeurs de service.

RENCONTRE DES MEMBRES SANS LA DIRECTION

22. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu,

CA-2025-27

De lever la séance.

La séance est levée à 19 h 45.

Le président,

La secrétaire,

Jean Houde

Monique Richer